

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 15 décembre 2021

NO 25

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

OBJET : COVID-19 et Temps des fêtes

Bonjour à toutes et à tous,

Hier, le gouvernement a effectué de nouvelles annonces en lien avec la hausse des cas de COVID-19 et ils ont annoncé le retour de certaines mesures qui avaient déjà été présentes depuis le début de la pandémie.

Par la suite, hier en fin d'après-midi le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a convoqué tous les dirigeants syndicaux pour nous expliquer les directives qui seront mises en place à partir d'aujourd'hui. En résumé, le plan de retour au travail, qui a été présenté le 15 novembre dernier, est suspendu jusqu'à nouvel ordre et le télétravail redevient obligatoire pour tous les employés de la Fonction publique québécoise. Les seules personnes devant se retrouver dans les milieux de travail sont celles qui doivent réaliser des activités jugées prioritaires et qui ne peuvent se faire en télétravail. Les milieux de travail demeurent toutefois accessibles pour les employés qui rencontrent des enjeux liés à l'ergonomie, à la santé physique et psychologique ou à la pratique du télétravail.

Ceci étant dit, vous devriez voir passer les directives ministérielles et/ou des balises de la DGPF très prochainement et elles devraient être similaires à ce qui est mentionné dans ce communiqué. Si pour quelques raisons que ce soit vous rencontrez des problématiques reliées à des refus de télétravail, ou une application différente des orientations gouvernementales, je vous invite à m'en faire part afin que je puisse soulever les situations problématiques à qui de droit.

En terminant, je profite de l'occasion pour vous souhaiter un très joyeux temps des fêtes et une très bonne année 2022. Je salue chacun et chacune d'entre vous qui tenez le fort depuis toujours et je vous remercie personnellement pour tout le travail que vous accomplissez, malgré le sérieux manque d'effectifs que nous connaissons.

Martin Perreault
Président provincial